

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES VETERINAIRES ET DE L'INSPECTORAT (DAVI)

Protection du consommateur et exercice de la médecine vétérinaire

Le canton compte 29 établissements d'abattage en activité (30 en 2020). La DAVI a effectué dans ces établissements 24 audits en 2021. Outre les audits, la DAVI s'est chargée d'effectuer le contrôle des viandes dans ces établissements. Pour l'accomplissement de cette mission, quelque 170 heures hebdomadaires en moyenne sont nécessaires. Plus de la moitié des heures sont effectuées dans le cadre des abattages du lundi, journée que les bouchers privilégient pour cette activité.

Dans le domaine de la production primaire animale, 604 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 67 sur les alpages. Les non-conformités ont engendré 209 procédures, dont 77 décisions. Huit cas ont été dénoncés à l'autorité pénale.

En matière d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 29 décisions de suspension temporaire de livrer le lait pour 25 producteurs suite à des résultats d'analyses non conformes. Dans 12 cas, il s'agissait de la présence d'un nombre excessif de cellules dans le lait et dans 16 cas, de la présence de substances inhibitrices. En outre, 1 cas présentait à la fois des cellules et des germes.

356 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement en vigueur dans le canton de Vaud. En 2021, 52 nouvelles autorisations ont été délivrées. Les cabinets vétérinaires ont fait en outre l'objet de 29 inspections de pharmacie portant sur l'utilisation des médicaments vétérinaires.

Protection des animaux

Durant l'année 2021, 1063 inspections concernant la surveillance du bien-être des animaux de rente ont été effectuées. Parmi celles-ci, 105 inspections concernaient des porcs. Les contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée dans plus de 80 % des cas.

Concernant les animaux sauvages et les animaux de compagnie, 238 contrôles des conditions de détention ont été effectués, dont environ deux tiers se sont déroulés sans annonce préalable.

Par ailleurs, 220 annonces de suspicion d'infraction à la législation sur la protection des animaux, 153 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 154 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 74 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 14 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Il a résulté, des différentes activités susmentionnées, outre les procédures d'autorisation, l'ouverture de 324 procédures engendrant des mesures plus ou moins incisives.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, 175 dossiers de demande d'autorisation d'expériences sur animaux (122 nouvelles et 53 renouvellements) ont été examinés. Deux cents cinquante et une demandes complémentaires à des autorisations en cours et 219 demandes relatives à l'accréditation des expérimentateurs ou à une extension de validité ont également été examinées. Quarante et une demandes concernant des expériences intercantionales ont également été évaluées. En termes de contrôles, les collaborateurs des affaires vétérinaires et les membres de la commission cantonale pour l'expérimentation animale ont inspecté 22 des 24 animaleries du canton en activité (2 d'entre elles n'ont pas hébergé d'animaux en 2021), dont 9 de manière inopinée. Soixante-sept contrôles d'expériences, dont 32 n'étaient pas annoncés, ont été effectués en 2021 ce qui, avec les cohortes d'animaux en expérience examinés lors des inspections d'animalerie, représente un total de 148 protocoles expérimentaux contrôlés.

Santé animale

Deux (2020 : 1) détention de poules pondeuses et 3 (1) exploitations bovines ont été touchés par une salmonellose. Un assainissement s'en est suivi. Dix (11) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été réalisées.

En apiculture, 3 (4) nouveaux cas de loque américaine des abeilles et 2 (0) de loque européenne ont été découverts et traités.

S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 3 (17) cas d'infection vaudois. En 2021, l'ensemble du troupeau vaudois a été contrôlé quant à la présence de BVD dans les exploitations. Cela représente 724 (742) exploitations laitières, contrôlées par le lait, et 1176 (1204) exploitations non laitières, contrôlées par échantillons de sang pris soit à la ferme, pour 707 (704) exploitations, soit dans un abattoir, pour 255 (421) exploitations. 5767 (5319) échantillons ont également été prélevés sur des cadavres de veaux de moins de 6 mois dans les 10 centres de collecte de sous-produits animaux. Ceci représente 1160 (1276) mandats vétérinaires pour près de 26'500 (31'300) analyses BVD.

Concernant le programme national de surveillance des épizooties, les contrôles de nombreuses maladies ont été réalisés sur des prélèvements faits aux abattoirs. Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ : 17 (38) à l'égard de la brucellose ovine, 10 (6) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 380 (427) échantillons de sang. De plus, 2 (13) exploitations avicoles ont fait l'objet d'une surveillance par un vétérinaire officiel à l'égard des salmonelles.

27 (16) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 18 (9) dossiers pour 397 (153) bovins : France 12 (4) dossiers / 141 (20) animaux, Allemagne 5 (3) dossiers / 228 (73) animaux et Autriche 1 (2) dossiers / 28 (60) animaux,
- 9 (6) dossiers pour 84 (93) ovins provenant pour 8 (6) de France (80 (93) animaux) et pour 1 (0) de Belgique (4 (0) animaux),
- 4 (3) dossiers pour des volailles (47'050 (10'570) parentales ponte, aucune (6'630) parentale chaire),
- 6 (4) dossiers concernant des apiculteurs qui ont importé des reines, 36 (0) de Slovénie, 5 (7) d'Autriche et 20 (20) du Danemark.

Notons également la légalisation de 101 (42) documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger et le traitement de différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de traitement ou de transport de sous-produits animaux.

Police des chiens

Dans ce secteur, la Police des chiens a traité 645 dossiers. Les dossiers concernaient notamment 94 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD, 519 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 55 cas de comportements agressifs. A ces dossiers s'ajoutent 4 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que 5 cas de morsures sur animaux et 3 cas sur humains sont attribués à des CPD. En parallèle, nous avons un total de 511 morsures par des chiens non listés, dont 193 sur humains. Reste 152 morsures par des chiens non identifiés. 1 euthanasie a été ordonnée en 2021

Par ailleurs, 105 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 212 évaluations comportementales ont été effectués par la vétérinaire comportementaliste du Service. 36 demandes d'autorisation d'enseigner la cynologie ont été octroyées et 41 demandes de renouvellement d'autorisation.

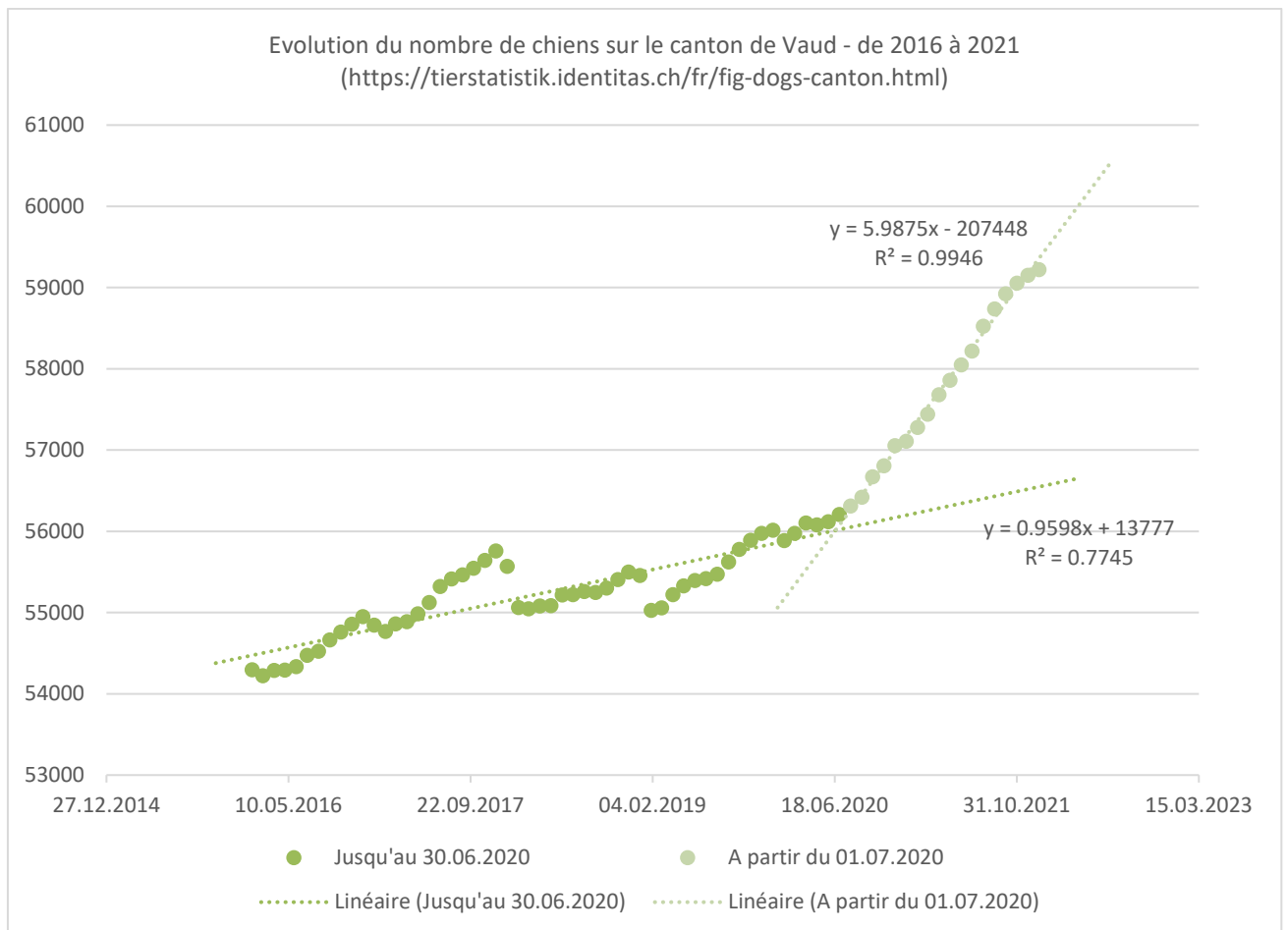
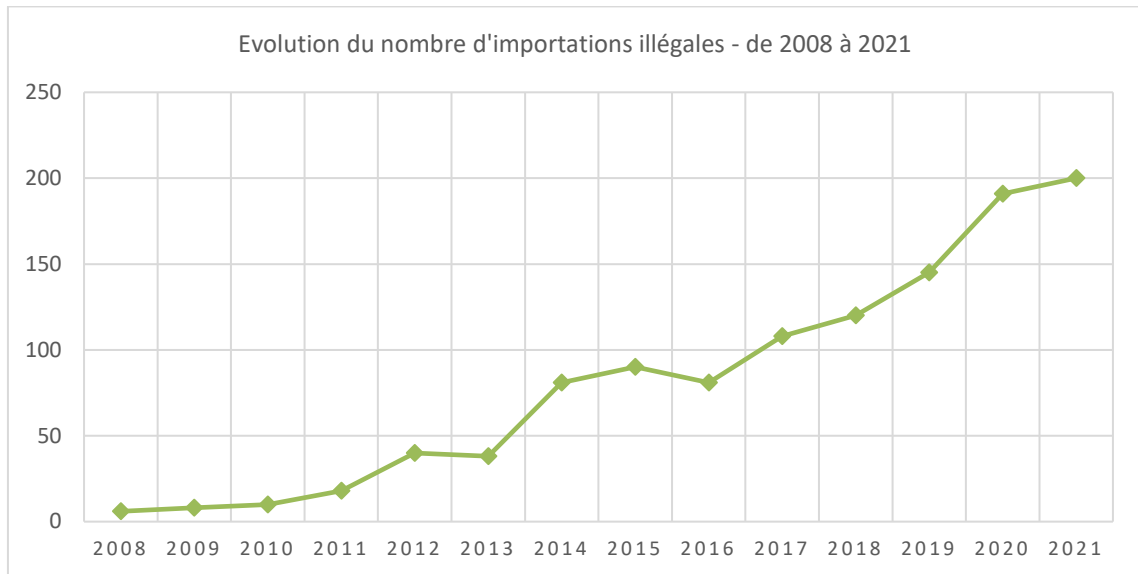
Enfin, 382 inspections ont été effectuées, soit 172 concernant la protection des animaux, 147 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 19 contrôles d'élevages, 40 contrôles de pensions et 4 contrôles d'éducateurs canin.

| Nombre de morsures | 2020 | 2021 | Variation 2020-2021 |
|---|------|------|---------------------|
| Morsures par des chiens non listés sur humains | 172 | 193 | + 12 % |
| Morsures par des chiens non listés sur animaux | 156 | 166 | + 6 % |
| Morsures par chiens inconnus | 83 | 152 | + 83 % |
| Morsures totales par chiens non listés | 411 | 511 | + 24 % |
| Morsures par CPD | | | |
| Morsures par CPD sur humains | 2 | 3 | + 50 % |
| Morsures par CPD sur animaux | 1 | 5 | + 400 % |
| Morsures totales par CPD | 3 | 8 | + 167 % |
| Total des morsures | 414 | 519 | + 25 % |

200 importations illégales ont été traitées. 161 cas impliquaient des chiens et 39 concernaient des chats. En 2020, 190 importations illégales avaient été rapportées. Les importations illégales ont donc augmenté de 5% entre 2020 et 2021.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires.

| Importations illégales | 2020 | 2021 | Variation 2020-2021 |
|---|------|------|---------------------|
| Chiens | 155 | 161 | + 4 % |
| Chats | 35 | 39 | + 11 % |
| Total des importations illégales | 190 | 200 | + 5 % |



| Année | Nombre de chiens | Variations |
|-------|------------------|------------|
| 2021 | 59 223 | + 3 % |
| 2020 | 57 110 | + 2 % |
| 2019 | 56 014 | + 1 % |
| 2018 | 55 456 | + 0.2 % |
| 2017 | 55 570 | + 1 % |

!

Institut Galli-Valerio

En 2021 (2020), les analyses suivantes ont été effectuées :

10'225 (11'457) échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance national pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 8'450 (9'038) recherches d'anticorps et 1'870 (2'494) recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.

Pour les mesures cantonales de lutte contre la BVD 7'236 (8'889) échantillons ont été analysés quant aux anticorps et 8'410 (15'460) quant aux antigènes par ELISA ou PCR. Parmi ces derniers, 4'037 (4'994) proviennent de centres de collecte de sous-produits animaux du canton de Vaud (analyse systématique des veaux mort-nés ou pérus rapidement après la naissance, entre janvier et fin septembre). Dans le cadre des expositions, 10 (10) échantillons ont été analysés quant à la présence d'anticorps et 89 (89) quant à la recherche d'antigènes (ELISA ou PCR). 397 (175) recherches d'anticorps et 445 (198) recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.

Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec des échantillons provenant des différents abattoirs vaudois, valaisans, genevois, neuchâtelois et jurassiens. Dans ce cadre, 2'442 (3'267) échantillons ont été testés entre mi-janvier et mi-décembre.

De plus, 244 (45) analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur du bétail bovin importé et 345 (235) sur des bovins participant à des expositions.

1'185 (1'466) moutons et 127 (100) chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose.

Au retour de pacage de bovins vaudois en provenance de France, soit entre octobre et décembre, 160 (219) analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine ont été réalisées.

521 (464) dossiers d'analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été générés.

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 164 (183) couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et 47 (0) lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 199 (198) échantillons pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 287 (175) recherches de salmonelles chez les bovins et 163 (204) analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 579 (572) lots de carcasses de porcs, 1'613 (1'407) sangliers, 75 (84) chevaux et 18 (10) ânes.

120 (79) antibiogrammes ont été réalisés dont 101 (66) suite à des mammites chez les bovins.